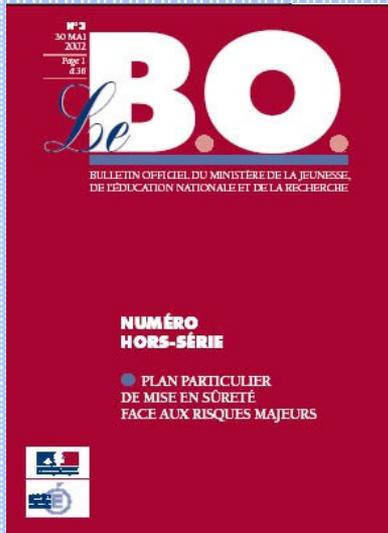


LE PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ



Être prêt à faire face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur en attendant l'arrivée des secours.



- Circulaire n° 2002-119 du 29/05/2002 : présentation et objectif du PPMS.
- Guide « L'établissement scolaire face à l'accident majeur » :
 - 4 pages d'informations et de démarches de mise en place du plan, adaptable à tout type de risques majeurs et à tout type d'établissements scolaires.
 - 12 fiches annexes pour rendre opérationnel le guide
- Plaquette de l'O. N. S. :
 - « Les établissements d'enseignement face à l'accident majeur » - juin 2002.

Objectifs du PPMS :

Assurer la sécurité des élèves et des personnels

Aider à gérer la crise dans l'école

Organiser la répartition des missions

Appliquer les directives des autorités



Se préparer

S'exercer

EDUQUER / INFORMER

ETAPES

- **Constituer un groupe de personnes ressources**
- Identifier les risques majeurs prévisibles auxquels l'école est exposée.
- Sélectionner les lieux de mise en sûreté adaptés (mise à l'abri ou évacuation).
- Définir les missions en cas de gestion de crise.



Ce groupe pluri- catégoriel aide le directeur d'école à élaborer le PPMS

- directeur(trice),
- personnel enseignant,
- ATSEM,
- personnel de santé...

ETAPES

- Constituer un groupe de personnes ressources
- **Identifier les risques majeurs prévisibles auxquels l'école est exposée.**
- Sélectionner les lieux de mise en sûreté adaptés (mise à l'abri ou évacuation).
- définir les missions en cas de gestion de crise.

Ce plan *particulier* prend en compte :



- les risques majeurs liés à l'environnement dans la commune et dans les communes voisines
- les spécificités de l'école
spécificités des bâtiments et des activités...

RECOMMANDATIONS GENERALES

En fonction des différents risques majeurs (annexe 5)

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES EN FONCTION DES RISQUES NATURELS			
INONDATION	FEU DE FORÊT	TEMPÊTE	SÉISMES
<p>SI les détails sont suffisants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évacuation préventive possible effectuée par les autorités. <p>SI les détails sont insuffisants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rejoignez les zones prévues en hauteur (étages, collines, points hauts, ...); - n'allez pas à pied ou en voiture dans une zone menacée. <p>Dans tous les cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité; - ne prenez pas l'ascenseur; - fermez portes, fenêtres, aérations, etc.; - mettez en hauteur le matériel fragile. 	<p>Prévenez les services de secours.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne vous approchez pas de la zone d'incendie, ni à pied, ni en voiture. - Éloignez-vous dans la direction opposée à la propagation de l'incendie, vers une zone externe prévue dans votre plan particulier de mise en sécurité. <p>SI le feu menace les bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - couvrez les portails, libérez les accès aux bâtiments; - confinez-vous : fermez volets et fenêtres et boucher soigneusement les fentes des fenêtres et bouches d'aération, chauffage, gaz et électricité. 	<p>Respecter les consignes diffusées par France-Inter ou la radio locale conventionnée par le préfet.</p> <p>SI les détails sont suffisants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évacuation préventive possible. <p>SI les détails sont insuffisants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rejoignez des lieux de refuge prévus dans votre plan particulier de mise en sécurité; - évacuez dans le calme tout le monde vers les lieux de mise en sécurité externe en évitant les zones fortement endommagées (chutes d'objets, ...); - coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité. 	<p>Pendant les secours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si vous êtes à l'intérieur : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne portative ou sous des meubles vous des fenêtres. - à l'extérieur : évitez les zones qui peuvent s'effondrer, les zones de chute de débris, les zones de chute de poteaux, des fils électriques, des objets qui peuvent tomber. - évacuez dans le calme tout le monde vers les lieux de mise en sécurité externe en évitant les zones fortement endommagées (chutes d'objets, ...); - coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité.
GLISSEMENTS	ÉRUPTION VOLCANIQUE	AVALE	AVALE
<p>SI les détails sont suffisants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évacuation préventive possible effectuée par les autorités. <p>Pendant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres; - à l'extérieur, essayez d'entrer dans le bâtiment en dur le plus proche, sinon fuyez immédiatement. <p>Après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évacuez les bâtiments et n'y retournez pas; - éloignez-vous de la zone dangereuse; - rejoignez le lieu de regroupement prévu dans votre Plan particulier de mise en sécurité; - n'entrez pas dans un bâtiment endommagé. 	<p>Respecter les consignes diffusées par France-Inter ou la radio locale conventionnée par le préfet.</p> <p>En cas d'émission de cendres, protégez-vous le nez et les yeux avec un linge humide de l'eau. N'évacuez que sur le côté opposé au vent.</p>		

Risques naturels (page 21 du BO)

ACCIDENT INDUSTRIEL OU ACCIDENT RÉSULTANT D'UN TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)	ÉRUPTION DE BARRAGE	NUCLÉAIRE
<p>Nuage toxique</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettez à l'arrêt tout le monde dans des locaux prévus dans votre Plan particulier de mise en sécurité; - calfeutrez les ouvertures (aérations, ...); - fermez portes et fenêtres; - coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité. <p>Explosion</p> <ul style="list-style-type: none"> - évacuez dans le calme tout le monde vers les lieux de mise en sécurité externe en évitant les zones fortement endommagées (chutes d'objets, ...); - coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité. <p>Explosion suivie d'un nuage toxique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - regroupez tout le monde vers des lieux de mise en sécurité interne. Ces lieux doivent être éloignés dans votre plan particulier de mise en sécurité des zones de chutes de débris, des fenêtres endommagées; - coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité; - fermez portes et fenêtres. <p>Dans tous les cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évacuation possible effectuée par les autorités. 	<p>L'alerte est donnée par un signal de type "corne de brume".</p> <p>Si le danger est imminent (signal), rejoignez les hauteurs situées à proximité et prévues dans votre Plan particulier de mise en sécurité en relation avec celui des autorités ou réjoutez-vous dans les étages supérieurs de bâtiments élevés et solides.</p> <p>SI les détails sont suffisants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évacuation possible effectuée par les autorités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettez à l'arrêt tout le monde dans des locaux prévus dans votre Plan particulier de mise en sécurité; - Fermez portes et fenêtres; - Coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité; - Attendez les consignes des autorités.

Risques technologiques (page 22 du BO)

LES RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES, SONT À SUIVRE EN ATTENDANT L'ARRIVÉE DES SECOURS ORGANISÉS.

DANS TOUS LES CAS D'ACCIDENT MAJEUR, LES AUTORITÉS RAPPELLENT QUE POUR CONNAÎTRE LES CONSIGNES À SUIVRE ET LES RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION, IL FAUT :

ÉCOUTER LA RADIO →

FRÉQUENCE France Inter :Mhz (à compléter)
FRÉQUENCE Radio locale conventionnée par le préfet :Mhz (à compléter)

RECOMMANDATIONS GENERALES

Réflexes de mise en sûreté

MISE A L'ABRI dans un bâtiment en dur ("confinement") :
nuage toxique, explosif ou radio-actif...



EVACUATION vers des « points de rassemblement externes » :
incendie, alerte à la bombe, séisme, inondation, rupture de
barrage...

En fonction du risque, ces lieux peuvent être différents de ceux de
regroupement incendie.

Ces mesures peuvent être décidées l'une après l'autre
par les autorités.

SELECTIONNER LES LIEUX de mise en sûreté adaptés

ETAPES

- Constituer un groupe de personnes ressources
- Identifier les risques majeurs prévisibles auxquels l'école est exposée.
- **Sélectionner les lieux de mise en sûreté adaptés (mise à l'abri ou évacuation).**
- définir les missions en cas de gestion de crise.

Le local de mise à l'abri parfait n'existe pas !

Accessibilité
itinéraires d'évacuation et de mise à l'abri
(confinement)

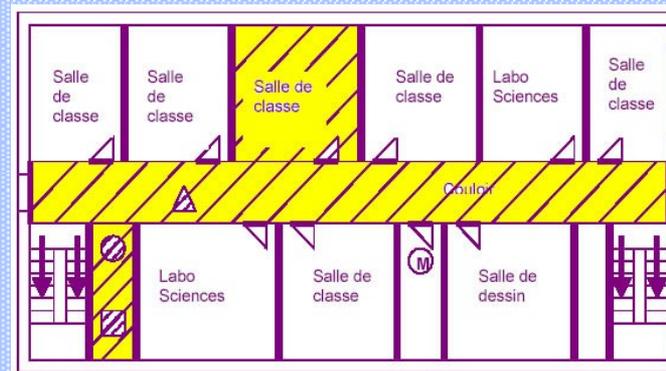
Localisation
lieux en hauteur si inondation...

Orientation par rapport aux risques
vent dominant, risque d'explosion...

Minimum d'ouvertures vers l'extérieur

Un lieu à la mesure du groupe à recevoir

Points d'eau et sanitaires accessibles si possible...



SELECTIONNER LES LIEUX

de mise en sûreté adaptés

Variations des lieux en fonction de l'horaire



- cours (élèves en classe),
- interclasses et récréations,
- repas,
- activités EPS,
- activités péri-éducatives,

Dans tous les cas,

les itinéraires d'accès sont bien précisés.

ETAPES

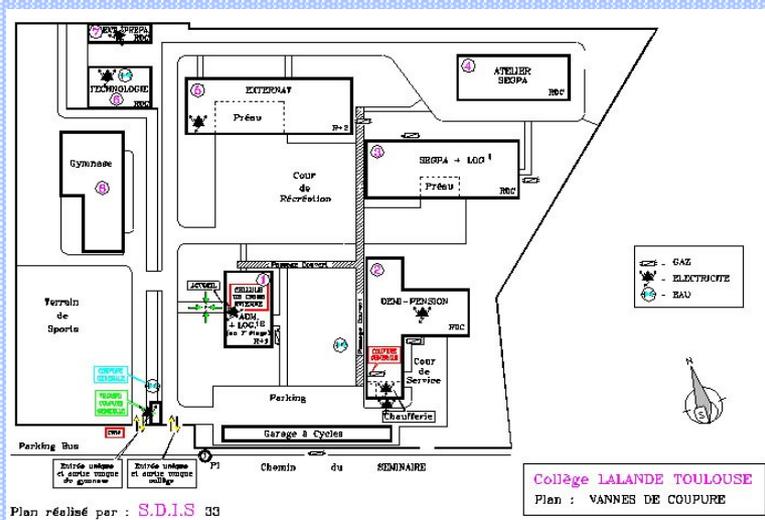
- Constituer un groupe de personnes ressources
- Identifier les risques majeurs prévisibles auxquels l'école est exposée.
- Sélectionner les lieux de mise en sûreté adaptés (mise à l'abri ou évacuation).
- **définir les missions en cas de gestion de crise.**

Missions du directeur d'école ou faisant fonction :

Déclencher l'alerte et activer le PPMS ,
S'assurer de la mise en place des différents postes ,
Établir une liaison avec les autorités et les secours
Transmettre aux personnels les directives des autorités



Missions spécifiques



Contrôler l'accès de l'établissement

Couper les circuits (gaz, ventilation, chauffage et électricité) si nécessaire,

Gérer les communications téléphoniques avec les familles et les médias.

Un responsable par lieu de mise en sûreté sera chargé de missions particulières établir/maintenir les liaisons internes entre le directeur et la zone...



**Tous
(personnels
& élèves)**

Rejoindre le ou les lieux de mise en sûreté dans le calme

Assurer rapidement le calfeutrage du local de regroupement (mise à l'abri ou confinement)

Écouter la radio informations officielles et consignes

personnels

Veiller au bon déroulement des regroupements penser aux publics à besoins spécifiques

Établir la liste des absents pour s'assurer que tout le monde est en sûreté (annexe 8)

Assurer l'encadrement des élèves et gérer l'attente occupations calmes

Signaler les incidents

Assurer, si nécessaire, les gestes de premières urgences (annexes 9 et 10)

Radio avec piles de rechange

Inscrire les fréquences de France-Inter et de la radio locale conventionnée par la préfecture.

INDISPENSABLE

RECOMMANDÉ



Brassards ou chasubles
(identification des personnes ressources
et des secouristes)

Linges, chiffons, essuie-tout

Lampe de poche avec piles

Gobelets

Eau (si pas accès point d'eau)

Seau ou sacs plastiques (si pas accès WC)

Ruban adhésif large et ciseaux ...

Une trousse de premiers secours (cf. BO spé.. n° 1 du 6/01/2000)

Le PPMS répond à 6 questions :



① Quand déclencher l'alerte ?

② Comment déclencher l'alerte ?

③ Quelles consignes appliquer dans l'immédiat ?

④ Où et comment mettre en sûreté les élèves et le personnel ?

⑤ Comment gérer la communication avec l'extérieur ?

⑥ Quels documents et ressources sont indispensables ?



Déclencher l'alerte :

Par la mise en place d'un mode interne de diffusion (sonnerie, sirène, mégaphone...)

Consignes appliquer :

Le signal de mise à l'abri est distinct de celui ordonnant l'évacuation (alarme incendie).

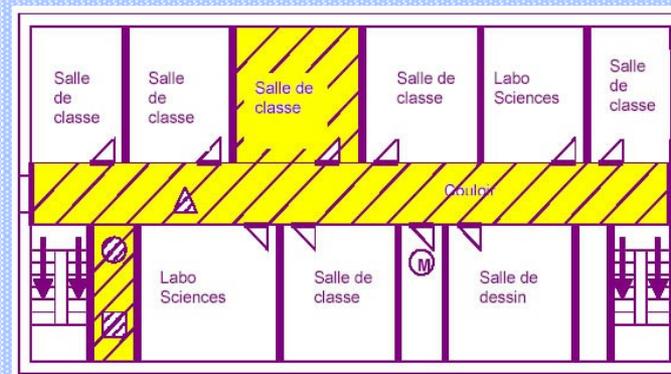
Se mettre en sûreté :

En cas d'évacuation :

- ▶ zones de rassemblement extérieures
- ▶ cheminements d'évacuation.

En cas de mise à l'abri :

- ▶ locaux de regroupement,
- ▶ cheminements d'accès.



LE PPMS C'EST AUSSI ...

Organiser l'**information** des personnels et des élèves

Faire comprendre la nécessité d'un PPMS

Organiser l'**information** des parents

Obtenir un climat de confiance

Obtenir des comportements adaptés à la situation en cas d'accident majeur

Une information claire sur :

Les RM auxquels l'école peut être confrontée

L'existence du PPMS

Les consignes à appliquer dès le déclenchement du plan

La dimension éducative



18 156 B.O. N°3 30 MAI 2002 HORS-SÉRIE **PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ FACE AUX RISQUES MAJEURS**

Annexe 2

INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte



N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.

Ecoutez la radio.
Respectez les consignes des autorités.



FREQUENCE France Inter :Mhz
(à compléter)
FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :
.....Mhz
(à compléter)

N'allez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer ni vous exposer. Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.



Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux. Laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

Fiche « conduites à tenir par les parents »

- le S.N.A
- écouter la radio
- ne pas venir chercher les enfants à l'école
- éviter de téléphoner

Organiser un **exercice de simulation** pour contrôler les points clés du PPMS



Connaissance et audibilité des signaux internes de mise en sûreté

Connaissance des lieux de mise en sûreté et cheminements

Connaissance des consignes

Réactivité des personnes ressources

Communications internes

Gestes de premiers secours...

L'exercice annuel de simulation fait office de
VALIDATION du PPMS pour l'école
C'est un **document dynamique et évolutif**

L'information des élèves : un double objectif

Culturel

meilleure prise en compte du risque majeur dans leur vie de citoyen. Développement de la « culture du risque »

Opérationnel

mémorisation des conduites à tenir pour savoir préserver leur vie.

ministère
éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche



En effet, « *La communauté scolaire a non seulement le devoir d'assurer la sécurité des élèves qui fréquentent les écoles et les établissements scolaires, mais également le devoir de prévoir, dans les activités d'enseignement, une éducation globale à la sécurité qui doit prendre en compte les risques majeurs et intégrer les conduites à tenir pour y faire face* ».

Une ressource en ligne:
www.prim.net

A tous les niveaux de la scolarité

- Dans le cadre d'une éducation au développement durable et au territoire
- Dans le cadre d'une éducation à la citoyenneté et à la responsabilité



La nature des risques encourus
et les mesures prises par la société pour
diminuer sa vulnérabilité

Les mesures de prévention et de protection
mises en œuvre à titre individuel et collectif

Les conduites à tenir pour sa propre
sauvegarde et celle des autres